

FICHE D'INFORMATION

Les violences contre les femmes au Kenya

La violence contre les femmes est généralisée au Kenya, de nombreux cas de violences domestiques, viols et violences sexistes étant signalés quotidiennement. La situation s'est aggravée pendant les exactions postélectorales de 2007, au cours desquelles on estime que 350.000 Kenyans ont été déplacés dans leur propre pays et où le nombre de morts a atteint 1.000.¹ Des milliers de femmes et d'enfants ont été violés pendant cette période troublée.

- Au Kenya, 83% des femmes ont subi des violences physiques pendant leur enfance et 61% en tant qu'adultes.²
- A Nairobi, 1 femme sur 5 a fait l'objet de harcèlements sexuels au travail ou à l'école.³
- Des études nationales réalisées en 2002 ont révélé que 60% des femmes mariées ont indiqué avoir été victimes de violences domestiques.⁴
- Les femmes kenyanes ont plus de risques d'être confrontées à la violence dans leur propre foyer, de la part d'une personne de connaissance.
- Au Kenya, la violence touche les femmes de tous âges, niveaux éducatifs et groupes sociaux, en zones rurales comme urbaines.
- Les auteurs des cas de violence déclarés sont majoritairement des hommes, et la violence peut prendre des formes très violentes, comme cela est illustré par le nombre élevé de cas de viols au Kenya.
- Les femmes et les filles subissent des violences physiques, sexuelles et psychologiques quotidiennement, les violences physiques étant les plus fréquentes ou au moins les plus déclarées.
- Si les chiffres exacts concernant la violence contre les femmes ne sont pas disponibles, on estime actuellement qu'une moyenne de 60 à 70 femmes sont traitées pour des cas de violences sexistes chaque mois, ce qui révèle une hausse des violences domestiques et autres formes de violences causées par un partenaire intime.⁵
- Le Kenya est doté de la législation suivante pour protéger les femmes et les filles de la violence : l'Acte sur les enfants, l'Acte sur les délits sexuels; l'Acte sur la prévention et le contrôle du VIH/sida; et l'Acte sur l'éthique des fonctionnaires.
- Il n'existe toujours pas de loi protégeant les femmes et les filles de la violence domestique, et le viol conjugal n'est pas considéré comme un crime dans le pays.

- Les organisations de la société civile travaillent à faire adopter trois projets de lois traitant de la violence contre les femmes : le projet de loi sur la propriété matrimoniale; projet de loi sur le mariage; et projet de loi sur la violence domestique (la protection familiale).

¹ Feminist Africa. numéro 10. 2008 – Conflits militaires et activisme des femmes, les enseignements du Kenya: les femmes et la violence postélectorale - par Muthoni Wanyeki p.91.

² Johnston. Les violences domestiques au Kenya. Nairobi, Population Communication Africa (PCA), 2002, p.10; T. Johnston. La violence et les abus sur les femmes et les filles au Kenya. Nairobi, PCA, 2002, p. 12.

³ Sur la base de 195 anciennes victimes de violences. Centre des Nations Unies pour les établissements humains. 2002. Les victimes parlent : étude de situation sur la violence contre les femmes à Nairobi, Série Safer Cities No. 3. HABITAT ONU, Nairobi: 12.

⁴ T. Johnston. La violence domestique au Kenya. Nairobi, Population Communication Africa (PCA), 2002, p.10; T. Johnston. Violence et abus sur les femmes et les filles au Kenya. Nairobi, PCA, 2002, p. 12.

⁵ Données basées sur les informations fournies par l'hôpital de Kenyatta dans un entretien avec l'UNIFEM, Octobre 2009.